



01390 SAINT ANDRE DE CORCY
Tél : 04.72.26.15.70
Courriel : ce.00109811@ac-lyon.fr

RENTRÉE 2025 /2026

Direction : Mme IMMEDIATO Eve (décharge de direction le vendredi, remplacée par Mme LANCE Marion).

Coordonnées de l'école :

École maternelle publique – 01390 SAINT ANDRE DE CORCY
Tel : 04.72.26.15.70
courriel : ce.00109811@ac-lyon.fr

Enseignants :

Classe de PS/MS1 : Mme PITAVY Christelle

Classe de PS/MS 2: Mmes IMMEDIATO Eve (lundi, mardi,jeudi) et LANCE Marion (vendredi)

Classe de MS/GS 1: Mme ALLOUCHE Bérangère

Classe de MS/GS 2: Mmes LE HELLO Bénédicte (lundi, mardi, jeudi) et LOYER Charlotte (vendredi)

ATSEM :

Mesdames RATTAIRE Emmanuelle, MOURIER Véronique, LAGER Catherine, SEVE Carmen.

Horaires :

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
8h30 - 11h30	8h30 - 11h30	8h30- 11h30	8h30 - 11h30
13h30 - 16h30	13h30 - 16h30	13h30- 16h30	13h30 - 16h30

Pour le bon fonctionnement de l'école, merci de bien respecter les horaires.

L'accueil des élèves a lieu dans les classes à partir de 8h20 et de 13h20

Par mesure de sécurité, la porte et le portail seront fermés à clé en dehors de ces heures.

A la sortie, l'élève sera remis aux seules personnes expressément listées sur la fiche de renseignements.

Calendrier scolaire :

Rentrée	Reprise le 01/09/25
Vacances d'Automne	Début : 18/10/25 Reprise : 03/11/25
Vacances de Noël	Début : 20/12/25 Reprise : 05/01/26
Vacances d'hiver	Début : 07/02/26 Reprise : 23/02/26
Vacances de printemps	Début : 04/04/26 Reprise : 20/04/26
Ascension	Pas classe le 15 /05/26
Vacances d'été	Fin des cours : 04/07/26

Informations diverses :

Pochette de liaison : C'est un outil de communication entre l'école et les familles. Elle vous sera remise le vendredi. Veillez à signer toutes les informations et à la rapporter le lundi matin.

Le blog de l'école : c'est un outil de communication entre l'école et les familles. Vous y trouverez tous les renseignements relatifs à la vie scolaire. Pensez à le consulter régulièrement.

Fiche de renseignements : Vérifier et compléter la fiche préremplie qui vous est remise le jour de la rentrée. Nous signaler ensuite toutes modifications à apporter à la fiche de renseignements en cours d'année.

Coopérative scolaire : Elle aide au financement des projets pédagogiques. Un appel à cotisation est lancé.

Assurance scolaire : Nous fournir au plus vite pour chaque enfant une attestation d'assurance scolaire avec les mentions « garantie individuelle accident » et « responsabilité civile ».

Vêtements : Les enfants doivent venir à l'école avec une tenue pratique qui ne les gêne pas pour les séances de motricité. Les écharpes et les foulards trop longs sont à éviter. Si possible, noter le nom et le prénom de l'enfant sur les vêtements. Pour les PS, prévoir une tenue de rechange qui restera à l'école.

Médicaments à l'école : Aucun médicament ne sera donné à l'école en dehors des protocoles (PAI) établis en cas de maladies chroniques, d'allergies... (dans ce cas merci de prendre contact avec l'enseignant de votre enfant). Ne mettre aucun médicament dans les sacs des enfants.

Autorité parentale : Veillez à ce que les deux parents aient connaissance des éléments importants de la scolarité de l'enfant. En cas de séparation, chacun des parents devra signer les autorisations de sortie et les livrets d'évaluation. En cas de changement, nous fournir les justificatifs judiciaires nécessaires.

Relations Parents – Enseignants : En septembre, une réunion d'information aura lieu pour chaque classe afin de vous expliquer le fonctionnement prévu pour l'année. Le dialogue et l'information entre parents et enseignants sont essentiels au bon déroulement de la scolarité de chaque enfant. Aussi, en cas de problème, n'hésitez pas à contacter l'enseignant de votre enfant.

Absences : L'assiduité scolaire s'impose à tous les élèves. Toute absence doit être justifiée (prévenir l'école dans la première demi-journée d'absence par mail si possible).

Vie en collectivité : Nous attirons votre attention sur deux points particuliers : les poux et les maladies.

- Les poux : l'école constitue un lieu privilégié pour la propagation de ces parasites, aussi nous vous demandons de surveiller attentivement la tête de vos enfants et de procéder à un nettoyage en règle en cas de présence de ces parasites.
- Les enfants malades : Les enfants malades sont souvent, y compris sous traitement, dans un état de fatigue incompatible avec la vie en collectivité et les sollicitations de l'école. Ils présentent parfois des troubles (diarrhées, vomissements) qui perturbent la classe au détriment des autres enfants. Nous vous demandons donc de prévoir le temps de repos nécessaire si votre enfant est malade.

Utilisation du téléphone portable dans l'école : Nous vous remercions de ne pas utiliser de téléphone portable dans l'enceinte de l'école.

L'équipe enseignante

Date et signatures des parents :